



Rapport d'orientation budgétaire

2021

Commune de
MONTBÉTON

Le débat d'orientation budgétaire : une obligation légale

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) définit le **Débat d'Orientation Budgétaire** comme suit :

« le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus, favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités, les évolutions de la situation financière de la commune préalablement au vote du budget »

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ».

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale a instauré ce débat pour répondre à deux objectifs principaux : permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites au budget et donner une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Ce débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Ce rapport s'attachera à :

- présenter succinctement l'évolution du contexte financier au niveau mondial, national et local,
- présenter les orientations budgétaires et la situation financière de la Commune,
- définir les grandes lignes du budget d'investissement, en mettant en exergue les projets communaux,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget,
- les tendances budgétaires et grandes orientations.

L'ECONOMIE MONDIALE FACE A LA PANDEMIE DE LA COVID-19

Suite à l'apparition en 2019 du coronavirus, le reste du monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020. Depuis, l'économie mondiale évolue au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps, les gouvernements, cherchant à enrayer la vitesse de propagation de la pandémie, ont eu

largement recours à des mesures de confinement, qui se sont traduites au 2^{ème} trimestre en un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale. Après une récession d'ampleur inédite au 1^{er} semestre, l'activité a pris l'allure de « montagnes russes » au 2^{ème} semestre. Les déconfinements progressifs durant l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au 3^{ème} trimestre, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019. A partir de septembre, l'accélération des contaminations a repris. L'Europe et les Etats-Unis ont été confortés à une 2^{ème} vague de contaminations. Au 4^{ème} trimestre, la réintroduction progressive des mesures restrictives puis le recours à des nouveaux confinements a, à nouveau, pesé sur l'activité. Depuis Noël, l'apparition de variants du virus particulièrement contagieux conduit à un nouveau retour en force des confinements, qui plus stricts qu'à l'automne, compliquent les échanges économiques au 1^{er} semestre 2021.

Après plus de 1,9 millions de décès et plus de 92 millions de cas d'infection à la COVID recensés au niveau mondial, les campagnes de vaccination lancée depuis fin 2020 constituent de véritables lueurs d'espoir, qui pourraient devenir réalité au 2^{ème} semestre.

Selon le FMI, l'économie mondiale devrait cumuler plus de 12 000 milliards de dollars de perte en 2020 et 2021 et 300 millions d'emplois à temps plein seront menacés dans le monde.

ZONE EURO

CRISE SANITAIRE INEDITE ET ACTIVITES EN DENTS DE SCIE

Après une chute vertigineuse du PIB comparée à 2008, due aux restrictions et confinements instaurés du mois de mars à mai 2020 dans la plupart des pays de la zone euro, l'activité profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement bondi au 3^{ème} trimestre passant de - 11.7 % au 2^{ème} trimestre à + 12.5 % au 3^{ème} trimestre. Néanmoins, l'activité demeure en retraite de 4.4 % par rapport au 4^{ème} trimestre 2019. Ceci découle de la baisse d'activité de secteur comme les services de transports, de restauration, d'hébergement et les autres secteurs liés au tourisme. Les pays les plus touristiques comme l'Espagne, la France et l'Italie ont ainsi souffert davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants comme l'Allemagne.

Au 4^{ème} trimestre, la 2^{ème} vague de contamination conduit au retour progressif des restrictions de mobilité et d'activité, puis à l'instauration de nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays : Irlande, Pays de Galles, France, Belgique, Allemagne, Italie, Espagne... L'activité en zone euro devrait à nouveau se contracter, mais dans une moindre mesure. Les gouvernements ont cherché à minimiser l'impact économique des mesures imposées, notamment en maintenant les écoles ouvertes et préservant certaines

secteurs d'activité (construction, industrie). D'après les indicateurs avancés, cette stratégie semble avoir été relativement efficace. Selon la BCE, le repli de croissance en zone euro devrait être autour de 2.8 % au 4^{ème} trimestre 2020 et de 7.3 % en moyenne en 2020.

Avec le lancement des campagnes de vaccination, la confiance s'est renforcée en zone euro, alors même que l'activité économique devrait être bien moins dynamique qu'attendu au 1^{er} semestre 2021. Face à la propagation de variants de la Covid-19 particulièrement contagieux, l'Europe est marquée en ce début d'année par des confinements plus stricts qu'à l'automne, qui pourraient se maintenir jusqu'en avril.

SOUTIEN MASSIF DES INSTITUTIONS EUROPEENNES

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée. Outre le programme SURE de 84.7 Mds € (pilier du train d'urgence adopté au printemps par les ministres des finances, le programme SURE, destiné à aider les états touchés par la Covid-19 à financer leurs mesures de chômage partiel a connu un certain succès - 16 pays vont en bénéficier) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée, les états membres de l'UE ont conçu à l'été 2020 un important plan de relance de 750 milliards d'€ de prêts et subventions. Définitivement adopté en décembre 2020, il s'appliquera en 2021-2022 principalement en soutenant l'investissement. Pour la première fois, l'UE financera les états membres par l'émission de dette en son nom propre.

De son côté, la BCE a réagi rapidement en augmentant son programme d'achat d'actifs de 120 milliards d'€, elle a créé le programme PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) initialement doté d'une capacité de 750 milliards d'€, portée progressivement à 1850 milliards d'€ en décembre 2020. La BCE a décidé de renforcer le soutien à l'octroi de prêts aux ménages et entreprises en assouplissant les conditions de refinancement des banques. Elle a maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêts très bas permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter d'environ - 7.3 % en 2020 avant de rebondir à 3.9 % en 2021.

France

Projet de loi des finances 2021

L'ECONOMIE A L'EPREUVE DE LA COVID-19

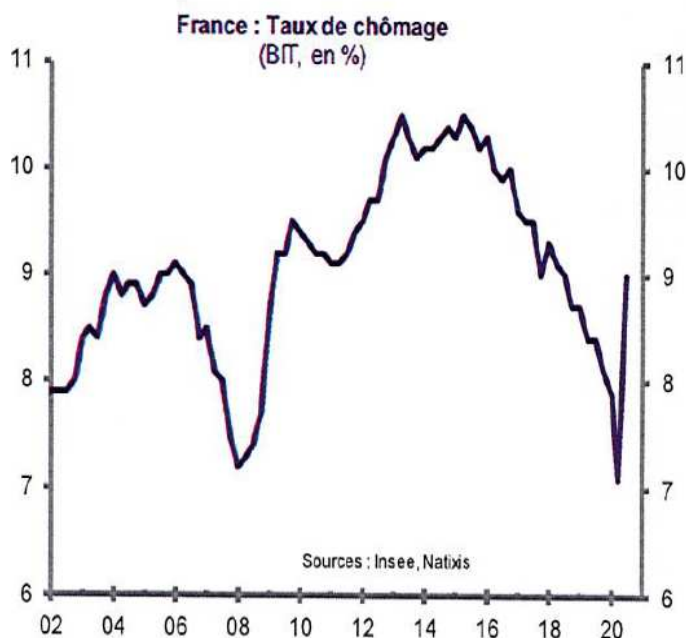
Résiliente en 2019 (+1.5 %), l'économie française a été durement touchée par la pandémie de la COVID-19. Reculant de 5.9 % au 1^{er} trimestre 2020, le PIB a chuté de 13.8 % au 2^{ème} trimestre suite au confinement national instauré du 17 mars au 11 mai 2020. Si toutes les composantes de notre tissu économique ont été affectées, certains secteurs ont été particulièrement touchés par la crise sanitaire comme la restauration, l'hébergement, la fabrication d'équipement de transport (automobile et aéronautique) et les services de transports.

L'année 2021 sera marquée par la mise en œuvre d'un plan de relance de 100 milliards d'€uros sur deux ans (représentant 4,3 % du PIB et financé à hauteur de 40 Milliards d'€uros par l'Europe) incluant la baisse de 10 milliards d'€uros d'impôts économiques locaux, qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire. Après une chute historique de 10 % du PIB en 2020, l'exécutif espère un rebond de la croissance de 8 % en 2021. Il table pour 2021 sur un déficit de 6.7 % et une dette représentant 116.20 % du PIB (déficit de 10.20 % et dette de 117.50 % prévus en 2020).

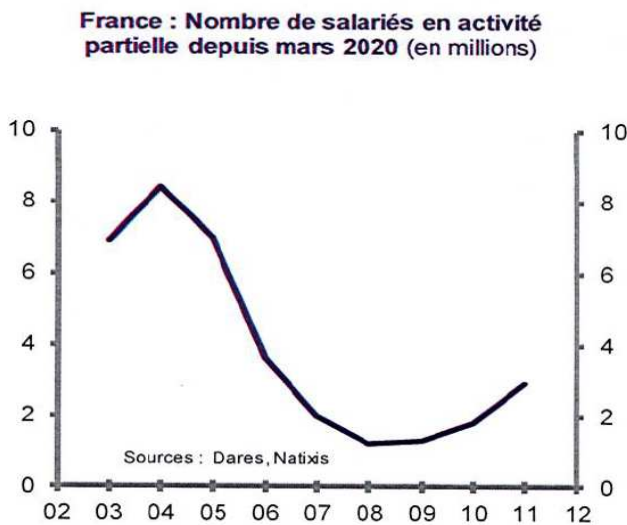
De lourdes conséquences sur le marché du travail

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est impressionnant. Au 1^{er} semestre 2020, 715.000 personnes avaient déjà perdu leur emploi. En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emploi a ainsi dépassé les 692.000 créations d'emplois accumulées au cours d'avril 2017 à fin 2019. Le rebond du 3^{ème} trimestre 2020 a toutefois permis de réduire les pertes d'emplois salariés à 295.000.

Cette destruction massive d'emploi ne s'est pas immédiatement traduite par une hausse du taux de chômage. En effet, le nombre de chômeurs se déclarant activement à la recherche d'un emploi ayant diminué durant le confinement, le taux de chômage a nettement diminué au 1^{er} semestre 2020 passant de 8.1 % au 4^{ème} trimestre 2019 à 7.1 % au 2^{ème} trimestre 2020, alors même que la situation sur le marché du travail se détériorait. L'assouplissement des restrictions durant l'état aura eu



raison de cette baisse du chômage. Au 3^{ème} trimestre, le nombre de chômeurs a augmenté de 628.000 en France et atteint 2,7 millions avec un taux de chômage s'élevant de nouveau à 9 %.



Afin de soutenir les entreprises et limiter cette hausse, le gouvernement a adapté dès le mois de mars 2020 le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards d'euros soit 1,3 % du PIB. En 2021, il sera vraisemblablement supérieur aux 6,6 milliards d'euros prévus. Malgré ces mesures de soutien au marché du travail, le taux de chômage devrait passer la barre de 11 % d'ici le 2^{ème} semestre 2021 pour diminuer et atteindre 8 % vers la fin de l'année 2022.

D'importants soutiens économiques financés par l'emprunt

Pour atténuer l'impact économique et social de cette crise, le gouvernement a accompagné les confinements d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Elles ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leurs emplois et une majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel) et les entreprises (en aidant leurs trésoreries par la facilité d'accès aux crédits). Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards d'euros (environ 20 % du PIB).

Une inflation durablement faible

Depuis le début de la pandémie, l'inflation a fortement baissé passant de 1,5 % en janvier 2020 à 0 % à partir de septembre (son plus bas niveau depuis mai 2016). Cette forte baisse est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services, induit par une plus forte baisse de la demande mondiale due par le confinement dans plusieurs pays. La chute des prix du pétrole est largement à l'origine de la disparation de l'inflation française. Le prix du baril est en effet passé de 69 dollars fin 2019 à moins de 10 dollars en avril 2020.

Après 1,1 % en 2019, l'inflation française s'est élevée à 0,5 % en moyenne en 2020. Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible les deux prochaines années. Elle devrait légèrement progresser pour atteindre 0,7 % en 2021 et 0,6 % en 2022.

Niveau record des demandes de crédits de trésorerie des entreprises

Depuis mars, la crise sanitaire s'est traduite par une forte hausse des demandes de crédits de trésorerie des entreprises passant de 35 % au 1^{er} trimestre 2020 à 72 % au 2^{ème} trimestre 2020. Cette hausse reflète le développement des prêts garantis par l'Etat accordés à des taux très bas (en moyenne : 0,67 %). Fin 2020, les crédits mobilisés par les entreprises atteignaient 1.195 milliards d'€uros. Sans surprise, ce sont les secteurs de l'hébergement et restauration, le conseil, les services aux entreprises et le transport qui ont été les plus demandeurs.

Un impact durable de la crise sanitaire sur les finances publiques

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020 et la dette publique 119,8 % du PIB. Pour 2021, le gouvernement prévoit une baisse du déficit public à 8,6 % du PIB et une dette publique à 122,3 %. Pour autant, la forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la BCE.

Principales mesures de la loi des finances 2021 relatives aux collectivités territoriales

Cette LF institue différentes mesures pour donner aux collectivités publiques locales les moyens d'être des secteurs de relance. Au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, la LF 2021 met en exergue le rôle important du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement autour de grands thèmes : la transition énergétique, nouvelles mobilités, santé et sport et l'investissement au service des acteurs économiques locaux.

Prélèvement sur les recettes (PSR) de l'Etat au profit des CT : un niveau de DGF stabilisé.

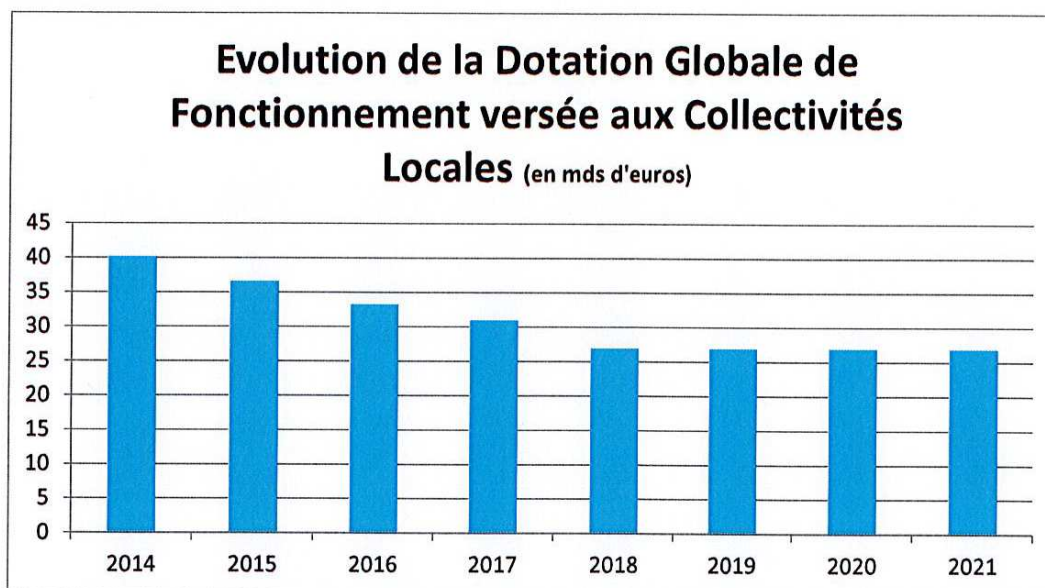
Les PSR de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part importante des concours financiers de l'Etat (83 %). Ils s'élèvent à 43,4 milliards d'€uros en 2021, en augmentation de 5,2 % par rapport à la LF2020.

La DGF quant à elle reste stable avec un montant de 26,76 milliards d'€uros.

Les dotations à l'investissement local sont en hausse avec une dotation de 1 046 millions d'€uros au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), 570 millions d'€uros au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et 600 millions d'€uros destinés aux Régions dans le cadre du plan de relance destinés à aider les projets en faveur de la transition énergétique.

- Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement :

La DGF reste stable à hauteur de 26,8 milliards d'euros (18,3 milliards d'euros pour le boc communal et 8,5 milliards d'euros pour les Départements).



Source DGCL

ZOMM : rappel de la chronologie et du principe retenu pour la suppression de la Taxe d'Habitation

Pour les contribuables

Dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers

2018 : dégrèvement d'1/3 du montant dû

2019 : dégrèvement de 2/3 du montant dû

2020 : dégrèvement total

En 2021, ce dégrèvement est transformé en exonération totale.

Pour les 20 % des foyers restant assujettis à la taxe d'habitation :

2021 : exonération de 30 % du montant total dû

2022 : exonération de 65 % du montant total dû

2023 : exonération totale

Ne sont concernées que les résidences principales, il y a maintien d'une imposition sur les résidences secondaires et les locaux vacants. La taxe sur l'audiovisuel est maintenue.

Pour les collectivités

Jusqu'en 2020, reversement par l'Etat aux collectivités de l'intégralité de la taxe d'habitation (y compris les sommes dégrévées).

A compter de 2021

Suppression du reversement de la taxe d'habitation par l'État aux collectivités et entrée en vigueur d'un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales.

Principe de compensation :

À compter de 2021, la part de TFPB affectée jusqu'alors aux départements est affectée aux communes, ce qui conduit à spécialiser la TFPB au profit du bloc communal.

Le taux de TFPB de référence de la commune correspond à la somme des taux départemental et communal de 2020.

La base de taxes foncières de référence de la commune

Les bases imposables à la taxe foncière de la commune et du département sont différentes du fait de la politique d'exonération et d'abattement propre à chaque collectivité. Des ajustements sont mis en œuvre : une base communale de référence au titre de l'année 2020 va être calculée, les quotités d'abattement et d'exonérations communales sont ajustées à la hausse ou à la baisse en fonction de la politique d'abattement et d'exonération mise en œuvre par le département. C'est sur cette nouvelle base de référence que la commune pourra exercer, à compter de 2021, son pouvoir de taux en matière de TFPB.

Modalités de compensation pour garantir la neutralité de la réforme :

Afin de garantir à toutes les communes une compensation égale à l'euro près au montant de TH sur la résidence principale supprimé, un mécanisme neutralisant les « sur » et « sous-compensations » sera mis en place.

Il s'agira de prélever à la source, les surcompensations par application d'un coefficient correcteur et de les redistribuer aux communes sous compensées via le compte d'avances des collectivités territoriales.

Les abattements de Taxe Foncière

Du fait de la suppression de la taxe d'habitation, et à titre de compensation, les communes vont donc récupérer la part départementale de la taxe foncière.

LE CONTEXTE COMMUNAL

La nouvelle population légale totale au 1^{er} janvier 2021 est passée à 4.330 habitants (-29 habitants estimation INSEE). Le chiffre de la population est directement à l'origine du calcul de la dotation de base par habitant dans la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes. Il permet aussi de situer la collectivité dans une strate démographique, strate pour laquelle sont calculés des éléments de référence comme le potentiel fiscal par habitant.

Evolution de la population Montbetonaise

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Population légale	3690	3841	4009	4179	4295	4359	4330

Evolution des logements autorisés

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Logements autorisés	20	28	59	26	68	55

Situation financière de la collectivité

Rétrospective 2018 - 2020

Dépenses de fonctionnement en K €	2018	2019	2020	Comparaison 2019/2020
Charges à caractère général	543.71	508.93	527.69	+ 3.68 %
Charges de personnel	803.31	837.46	868.40	+ 3.69 %
Autres charges de gestion courante	198.93	210.61	214.59	+ 1.86 %
Charges financières	12.91	11.43	9.95	- 12.94 %
Opération d'ordre	68.31	56.64	50.16	- 11.44 %
Atténuations de produits	0	43.19	42.74	- 1.04 %
Charges exceptionnelles	0	863.19	0	

Les « charges à caractère général » ont augmenté de 3.68 %. Nous remarquons que les postes « eau et assainissement » ont diminué par rapport à 2019 de près de 3.600 € (soit de près de 24 %) : la mise en place depuis quelques années de compteurs « communicant » permet une meilleure gestion de la consommation d'eau (intervention rapide dès connaissance de surconsommation d'eau, optimisation de l'arrosage et réparation de fuites). Le poste « énergie-électricité » a quant à lui augmenté de près de 13.000 € soit 14 % : + 5.000 € pour l'éclairage public, + 2.700 € pour le site de Tirecrabe, + 5.500 € pour l'ECSJB et + 1.400 € pour le groupe scolaire.

Le poste « autres fournitures non stockées » a fortement augmenté de près de 53.000 € : les agents communaux ont réalisé en 2020 beaucoup plus de travaux en régie qu'au cours de l'année précédente (aménagement des espaces verts du futur complexe sportif et centre commercial, éclairage public de la totalité du chemin de Boutuguet correspondant à plus de 70.000 € de fournitures). Le poste « bâtiments publics » a fortement diminué : nous avons eu en 2019, 50.000 € de travaux exceptionnels pour le

traitement des fissures de la cantine (remboursés par l'assurance). En 2020, sur les 51.700 € de travaux, près de 16.500 € concerne des travaux de réparation de divers sinistres (remboursés également par notre assurance). Le poste « entretien de matériel roulant » a diminué de 9.000 € : nous avons eu en 2019 des réparations importantes sur le véhicule Mercedes et le bac de relevage de la tondeuse autoportée.

Le poste « autres frais divers » a augmenté de plus de 15.000 € : travaux d'élagage de plusieurs chênes chemin de Pagomal, nettoyage du parvis de l'ECSJB et abords de la Mairie, participation à la mise en œuvre du géo référencement des réseaux EP (SDE), réparation surface jeux de Tirecrabe.

Les **charges de personnel** ont augmenté de 3.92 % : avancements de grades et d'échelon pour plusieurs agents, retour d'un agent à temps partiel en complément d'un remplaçant à temps complet. Agents contractuels en renfort aux services techniques.

La participation du Grand Montauban Communauté d'Agglomération s'élève comme l'an passé à 162.435 € au titre de la mise à disposition du personnel (153.691 €) et du matériel (8.744 €) transférés. A cela s'ajoute depuis 2019, un remboursement de 38.000 € au titre du personnel gérant la station d'épuration de Montbeton (personnel mis à disposition du GMCA qui a récupéré la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2019). L'aide de l'Etat pour l'emploi aidé s'élève à 2.700 € (pour 7 mois).

Le poste « **Autres charges de gestion courante** » a progressé de 1.86 % par rapport à 2019. Nous avons été obligé de verser la totalité de la subvention d'équilibre du budget cantine (soit plus de 9.000 € de plus qu'en 2019) pour pouvoir minimiser le déficit du budget cantine dû à la baisse du nombre de repas compte-tenu du confinement). Augmentation également du nombre d'élus percevant des indemnités de fonctions.

Les **charges financières** ont diminué (remboursement des intérêts de l'emprunt), la commune n'ayant pas réalisé de nouveaux crédits et remboursé de nouvelles échéances.

Le poste « **opération d'ordre** » reprend les dotations aux amortissements en légère baisse à la suite de l'amortissement total de certains équipements et travaux.

Le poste « **atténuations des produits** » reste quasi-identique. Depuis 2019 et de façon pérenne, nous nous acquittons des pénalités au titre de l'article 55 de la loi SRU (carence de logements sociaux). Pour 2020, le montant de la pénalité était de 42.600 €.

Le poste « **charges exceptionnelles** » reste à zéro en 2020. En 2019, nous avons versé au Grand Montauban Communauté d'Agglomération l'excédent du budget assainissement 2018 suite au transfert de la compétence.

**Recettes réelles de fonctionnement 2020 de la Commune de Montbeton
(comparaison 3 dernières années)**

	2018	2019	2020	Comparaison 2019/2020
Recettes de fonctionnement en K €	1 857.40	1 870.80	2 078.32	+ 11.09 %

Nos recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 11 % en 2020 (environ 207.500 €).

Le poste « produits et services » a augmenté de 89.700 €uros :

- ✚ 14.000 €uros vente de caveaux préfabriqués
- ✚ pour la première fois en 2020, nous avons perçu les remboursements du GMCA des frais des personnels affectés à la gestion de la station d'épuration (compétence transférée au 1^{er} janvier 2019). En 2020, le GMCA a versé les frais de mise à disposition pour les années 2019 et 2020 (2 x 38.000 €uros). Nous devrions recevoir en 2021, le montant proratisé jusqu'au transfert de la gestion au nouveau délégataire prévu en avril 2021.

Le poste « impôts et taxes » a augmenté de 22.800 €uros :

- ✚ sans modifier les taux en 2020, les impôts « ménages » ont rapporté + 11.200 €uros par rapport à 2019 (augmentation des bases)
- ✚ la taxe additionnelle aux droits de mutation a progressé de 10.300 €
- ✚ le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercoms et communes pour les reverser à des intercoms et communes moins favorisées. Il représente en 2020 près de 94.300 €uros.

Le poste « dotations et participations » a augmenté de 19.900 €uros :

- ✚ la dotation forfaitaire (dotation versée par l'Etat en fonction de la population, nombre d'enfants scolarisés...) a augmenté de près de 6.000 €uros
- ✚ la dotation de solidarité rurale de près de 18.300 €uros
- ✚ nous avons perçu 4.000 €uros de moins de FCTVA (récupération de TVA sur les travaux d'entretien des bâtiments communaux)

Il est à noter que malgré le confinement, le soutien financier apporté par la CAF et l'Etat pour notre service ALAE n'a pas diminué.

Le poste « autres produits de gestion courante » a diminué, à cause du confinement, de 7.700 €uros. Il s'agit exclusivement des recettes provenant de nos locations : appartements, salle de Tirecrabe et Espace Culturel et Sportif Jean Bourdette.

Le poste « produits exceptionnels » a augmenté de 7.000 €uros. Nous avons eu deux remboursements importants suite aux sinistres de l'incendie de la maison de Tirecrabe et des dégradations de l'Espace Jean Bourdette.

Enfin, les opérations d'ordre entre section ont augmenté de 80.000 €uros. Cela correspond aux écritures comptables pour intégrer les travaux en régie 2020 : aménagement des abords et espaces verts du complexe sportif et centre commercial et pose de l'éclairage public chemin de Boutuguet.

Situation financière de la Commune de Montbeton

	2018	2019	2020
Dépenses de fonctionnement	1 629 828	1 668 302	1 713 533
Recettes de fonctionnement	1 857 570	1 870 799	2 078 321
Résultat de l'exercice en section de fonctionnement	227 741	202 497	364 788
Excédent de fonctionnement avant prélèvement ou affectation	1 587 291	1 789 788	2 154 576

Le résultat de l'exercice 2020 est supérieur à celui de 2019 de 162 290 €uros. Ce chiffre comprend les opérations d'ordre entre section (travaux en régie pour 80.000 €). Si nous ne tenons pas compte de ce chiffre, l'augmentation nette du résultat s'élève à environ 82.000 €uros.

Les principales dépenses d'investissement de l'année 2020

Les travaux et équipements suivants ont été réalisés :

- vidéo inter actif pour l'école primaire (salle modulaire)
- débrousailluse
- bancs pour espace détente complexe sportif
- mobilier pour le foyer des CM2
- nouvelle benne pour le PL Renault
- modules 14 box pour rangement vélos, trottinettes primaire
- remplacement d'un jeu d'enfant dans la cour de la maternelle
- jeux d'enfant plaine de loisirs
- ensemble modulaire deux classes à l'école primaire
- jeux de fitness du complexe sportif
- travaux de sécurisation des accès à l'école maternelle
- début de mission APS maître d'œuvre complexe sportif

Encours de la dette par habitant au 01/01/2020	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement année 2020	Evolution des recettes réelles Année 2020	Evolution des dépenses réelles de fonctionnement
256.78 €	52.20 %	+ 7.77 %	+ 3.21 %

Endettement

La dette en capital au 1^{er} janvier 2021 s'élève à 1.111.867,54 €uros.

L'encours de la dette par habitant s'élève à 256.78 €uros (pour 4330 habitants) qui, si on ne prend pas en compte le capital restant dû du l'emprunt de 492.278 €uros (préfinancement de la subvention du Conseil Général pour la salle Jean Bourdette, dont le capital est remboursé chaque année par le Département à hauteur de 49.336 €uros pendant 10 ans), la dette par habitant est ramenée à 245.38 €uros.

Le poids de la dette peut « s'apprécier » en comparant le remboursement de l'annuité par rapport aux recettes réelles de fonctionnement.

ANNEE	2019	2020
Annuités / recettes réelles de fonctionnement **	9.27 %	8.55 %

** recettes réelles = recettes totales - écritures d'ordre travaux en régie

La capacité de désendettement s'apprécie en comparant l'encours de la dette par rapport à l'épargne brute (= recettes de fonctionnement, diminuées des dépenses réelles de fonctionnement + les charges exceptionnelles et - les recettes exceptionnelles).

Cela peut se résumer ainsi :

ANNEE	2019	2020
Capacité de désendettement	6.29 ans	4.38 ans

L'épargne brute en 2020 permettrait de rembourser la totalité de la dette en un peu plus de 4 années.

Pour info : un encours de dette est correct jusqu'à 8 ans et doit être surveillé à partir de 10 ans.

Une gestion maîtrisée de l'endettement afin de conforter le financement des investissements

L'exercice 2021 verra sûrement la mobilisation d'un emprunt (500.000 à 600.000 €) pour la réalisation du nouveau complexe sportif. Cette opération ayant obtenu des financements de l'Etat, Région, Conseil Département et GMCA, il sera nécessaire de compléter l'autofinancement par un emprunt.

Descriptif de la dette au 1^{er} janvier 2021

Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2021	Taux moyen des 6 emprunts en cours	Durée de vie résiduelle maximum	Durée de vie moyenne
1.111.867,54 €	1.04 %	15 ans	2 ans et 4 mois

La durée de vie moyenne correspond à la durée nécessaire pour rembourser la moitié de la dette.

L'extension actuelle de la dette (hors nouvel emprunt de 2021 et remboursement anticipé éventuel) est retracée dans le tableau ci-dessous

Emprunt	Montant de l'annuité	Date d'extension du prêt
Réhabilitation espace Jean Bourdette	54 474.72 €	30/06/2027
Réhabilitation espace Jean Bourdette / Prêt subvention CD 82	52 066.53 € (1)	05/01/2023
Aménagement d'un terrain multisports, cour du groupe scolaire	6 438,73 €	05/01/2025
Agrandissement primaire / Construction halle	32 101.63 € (2)	05/01/2026
Prêt CARSAT Réhabilitation espace Jean Bourdette	11 950.00 €	31/10/2033
Construction cimetière / Centre commercial	16 457.70 €	31/12/2036

(1) Nous percevons pour cet emprunt une subvention en annuité du CD82 d'un montant de 49.336 € jusqu'en 2023

(2) Nous percevons pour cet emprunt une subvention en annuité du CD 82 d'un montant de 13.119 € jusqu'en 2021

Base d'imposition 2020 et taux ménages

Vous trouverez ci-après les bases, les taux et les recettes définitives de l'année 2020

TAXES	BASES D'IMPOSITION 2020	TAUX VOTES	RECETTE COMMUNALE 2020
TH	4 642 718	5.97 %	277 176 €
FB	2 989 672	14.78 %	441 850 €
FNB	41 839	121.15 %	50 688 €
TOTAL			769 714 €

La recette TH comprend la compensation versée par l'Etat au titre de l'exonération des 2/3 des contribuables.

Après actualisation des bases en cours d'année, le produit définitif 2020 avec un « rôle complémentaire » (rappel versements d'impôt) est porté à 770 453 €.

Pour l'année 2021 le coefficient d'actualisation national des bases de la taxe foncière est porté à + 1.002 %.

Les bases prévisionnelles 2021 pourraient être les suivantes sans tenir compte de des nouveaux logements taxés :

TAXES	BASES D'IMPOSITION DEFINITIVES 2020	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLE 2021
FB	2 989 672	3 019 560
FNB	41 839	42 250

Avec les nouvelles bases prévisionnelles et les mêmes taux que 2020, nous aurions les recettes suivantes :

TAXES	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2021	RECETTE PREVISIONNELLE AVEC TAUX IDENTIQUES
FB	3 019 560	446 290
FNB	42 250	51 185
	Recette prévisionnelle	497 475

Si pour la TH, la compensation de l'Etat correspond à la recette TH de l'année 2017 soit, 249 551 €, avec les bases prévisionnelles 2021 et les mêmes taux que 2020, nous pourrions prétendre à une recette 747 026 €. Nous aurions 22.600 € de moins sur le poste « impôts ménages ».

En ce qui concerne nos recettes fiscales, ne connaissant pas avec certitude la compensation de l'Etat au titre de la suppression de la TH, nous ne sommes pas en mesure de donner un montant de recette fiscale.

Les bases prévisionnelles 2021 seront notifiées par la DGFIP au cours du mois de mars 2021.

Les lignes directrices du projet de budget 2021

Compte-tenu du retard lié aux confinements 2020, les travaux d'aménagement du futur complexe sportif devrait débuter au début du 2^{ème} semestre 2021. Les derniers dossiers de demandes d'aides financières complémentaires seront déposés au cours du 1^{er} trimestre.

Un nouvel appel à projets "Pour un socle numérique dans les écoles élémentaires", dans le cadre du plan de relance-continuité pédagogique vient d'être lancé par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Cet équipement pourrait être financé par l'Etat à hauteur de 70 %. A ce titre, nous prévoyons l'équipement de l'école primaire en tablettes numériques pour les élèves (classes mobiles).

Le fonds interministériel de la délinquance et de la radicalisation participe au financement de la mise en place de la vidéo protection. Nous prévoyons d'équiper les entrées du village de caméras.

En réponse au besoin de financement de ces projets d'investissement notamment le complexe sportif, nous réaliserons l'emprunt qui augmentera notre encours de dette qui toutefois restera maîtrisé.

Comme pour les années précédentes, nous pouvons espérer pour 2021 une légère augmentation des dotations de l'Etat, la stabilité du Fonds de Péréquation Intercommunal (FPCI) et le maintien du FDTP (Golfech). Compte-tenu des transactions immobilières survenues en 2020, nous pouvons également espérer une stabilité de la taxe additionnelle aux droits de mutation.

Il est à noter que le prélèvement 2021 au titre l'article 55 de la loi SRU pour la carence de logements sociaux passe de 42.600 € en 2020 à 54.350 € en 2021.

Comme au cours des années passées, les charges de personnel resteront maîtrisées, avec un effectif stabilisé et un examen au cas par cas des conditions de remplacement et de pérennisation. Vous trouverez ci-après l'état de notre personnel communal

Services	Nombre d'agents	Titulaires ou stagiaires	Contractuels	Emplois aidés
Administratifs	4	3	1	0
Techniques	7	6	1	0
Entretien bât	4	4	0	0
Animation + ATSEM	12	10	2	0
Restauration	3	2	1	0

Orientations en matière d'endettement

En matière d'endettement les orientations restent les mêmes :

- dans le cas du lancement du projet d'aménagement du complexe sportif, nous serons amenés à réaliser un emprunt d'environ 500.000 € à 600.000 € sur une durée de 25 ans. L'annuité prévisionnelle suivant la durée du prêt s'élèverait entre 23.500 € et 28.200 €.

L'emprunt concernant le préfinancement de la subvention du Conseil Départemental pour les travaux de réhabilitation de l'espace Jean Bourdette se terminera en janvier 2023. L'annuité de 52.066 € est financée à presque 95 % (subvention en annuité de 49.336 €) avec un reste à charge pour la commune de 2.730 € annuel.

Etat pluriannuel des emprunts

Code emprunt	OBJET DE LA DEPENSE	Annuités pour l'exercice 2021	Annuités pour l'exercice 2022	Annuités pour l'exercice 2023	Annuités pour l'exercice 2024	Annuités pour l'exercice 2025	Annuités pour l'exercice 2026	Annuités pour l'exercice 2027	Annuités pour l'exercice 2028	Annuités pour l'exercice 2029	Annuités pour l'exercice 2030
07-01	Agrandissement primaire+halle	32 101.63	32 101.63	32 101.63	32 101.63	32 101.63	32 101.60	0.00	0.00	0.00	0.00
09-01	Terrain multisports+cour GScolai	6 438.73	6 438.73	6 438.73	6 438.73	6 438.77	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
12-01	Espace Jean Bourdette	54 467.49	54 468.65	54 469.79	54 470.95	54 472.09	54 473.25	28 074.39	0.00	0.00	0.00
13-01	Préfinanc. subv CG Esp Bourdette	52 066.53	52 066.53	52 066.51	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
14-01	Espace Jean Bourdette	11 950.00	11 950.00	11 950.00	11 950.00	11 950.00	11 950.00	11 950.00	11 950.00	11 950.00	11 950.00
16-01	Equipement sportif et de loisirs	16 457.70	16 457.70	16 457.70	16 457.70	16 457.70	16 457.70	16 457.70	16 457.70	16 457.70	16 457.70
TOTAL SELECTION		173 482.08	173 483.24	173 484.36	121 419.01	121 420.19	114 982.56	56 482.09	28 407.70	28 407.70	28 407.70

Les projets d'investissement de l'année 2021

Les investissements récurrents : ils consistent à maintenir en état ou à mettre aux normes ou en sécurité le patrimoine communal. Il s'agit également de l'acquisition de matériels pour les services techniques.

Comme mentionné en partie ci-avant, les investissements 2021 pourront être les suivants si nous obtenons les financements demandés :

- le démarrage des travaux de réalisation d'un complexe sportif

- l'équipement en tablettes numériques de l'école primaire
- le remplacement des deux chaudières de l'école primaire
- le remplacement des menuiseries de la maison «Siméon »
- la mise en place de caméras aux entrées du village
- le remplacement du matériel de téléphonie de la mairie et du groupe scolaire
- l'acquisition d'une machine à tracer
- caveaux préfabriqués au nouveau cimetière « carrétals »
- tondeuse

Les recettes prévisionnelles d'investissement

FCTVA

Il s'agit du remboursement forfaitaire de la TVA sur les investissements de l'année précédente ainsi que les dépenses d'entretien des bâtiments communaux. En 2021 nous devrions encaisser environ 61.000 €.

Autres recettes d'investissement

- taxes d'aménagement pour une recette estimée à 34.000 €
- remboursement d'une partie de l'avance accordée au budget annexe « Lotissement » : vente des terrains à la SCI PONS, SCI FONCIERES DES ROUGETS et SCI LM. La recette pour le budget communal s'élèvera à 189.000 €
- subventions en annuités du Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement de l'espace Jean Bourdette et les travaux d'agrandissement du groupe scolaire : 63 600 €

LES BUDGETS ANNEXES

Service cantine municipale

	2018	2019	2020
Charges à caractère général	97 850.55	93 575.39	79 429.19
Charges de personnel	75 637.14	72 682.61	75 440.99
Titres annulés (exerc antérieurs)	0	268.69	0
Autres charges de gestion courante	0	2 567.98	1.79
Subvt équilibre budget communal	37 577.00	42 585.00	51 829.73
Vente repas	135 832.50	124 772.50	97 753.60
Produits exceptionnels	0	1 737.37	0

39.100 repas ont été facturés en 2020 soit 10.800 repas de moins par rapport à l'année précédente. En 2020, le service restauration a été fermé pour cause de confinement ce

qui a entraîné la baisse du nombre des repas et la diminution de plus de 15 % du poste « achat de denrées ». Les frais de personnel ont progressé de 3.79 % (reclassement et avancement d'échelon de deux agents).

La subvention du budget communal, qui a avait été prévue sans connaître les effets du confinement, a été versée en globalité (contrairement aux années précédentes). Malgré cette recette, le budget cantine sera en déficit d'environ 5.300 € en 2020.

CCAS de Montbeton

	2018	2019	2020
Charges de personnel	306.00	306.00	306.00
Charges à caractère général	216.08	0	95.00
Produits des services (concessions)	1 106.65	413.33	7 551.28

Les charges de personnel concernent la cotisation « accident de travail » versée au profit des membres bénévoles du CCAS et les frais de reliures de registres des délibérations 2018 du CCAS. Les recettes correspondent à une partie (1/3) de la vente des concessions aux cimetières communaux, cases au columbarium et caveaux préfabriqués.

Budget lotissement route de Montauban

Dépenses d'investissement en K €	Principaux postes	2020
Opération d'ordre entre sections	Augmentation du stock	545.36
TOTAL DES DEPENSES		545.36

Recettes d'investissement en K €	Principaux postes	2020
Solde d'exécution	Solde d'exécution reporté 2018	563.79
TOTAL DES RECETTES		563.79

En 2020, nous avons vendu 420 m² à la SCI LM.

Les autres écritures correspondent à :

- reconstitution du stock initial, final et vente des premiers lots.

En 2021, nous devrions passer l'acte notarié pour la vente des lots à la SCI PONS et SCI FONCIERE DES ROUGETS. Les écritures comptables seront passées en 2021. Le budget lotissement devrait pouvoir rembourser une partie des avances remboursables attribuées par le budget communal.

CONCLUSION

Devant les incertitudes engendrées par la crise sanitaire, nous essayerons de concrétiser nos différents projets et maintenir un niveau de services à la population que nous voulons toujours ambitieux.

Après cet exposé, je vous propose,

-de prendre acte de ce Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2021.